

LEGENDE :

Périmètre de l'opération (Tranche 1)

Espaces communs

- Espaces verts communs
- Enrobé sur voirie à la charge de l'aménageur
- Mélange terre pierre + pavès sur raquette de retournement
- Revêtment type pépite sur trottoir et voirieà la charge de l'aménageur
- Revêtment stabillisé sur cheminnement à la charge de l'aménageur
- Stationnements visiteurs provisoires en revêtement perméable à la charge de l'aménageur

Espaces privés

- XX Emprise des lots à bâtir
- Stationnements privés en revêtement perméable sur parcelles à la charge de l'acquéreur
- Périmètre d'implantation et sens principal des faîtages
- Implantation en limite séparative obligatoire
- Arbres de haute tige à planter à l'avant des lots à la charge de l'acquéreur
- Haie bocagère en fond des parcelles 1 à 6, à la charge de l'acquéreur

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE MARINES
CHEMIN DU PONT

PERMIS D'AMENAGER

Aménagement de 6 terrains à bâtir

Section ZI n° 28p. Surface mesurée 4055m²

Plan de composition (parcellaire et périmètres d'implantation)

MAITRE D'ŒUVRE	MAITRE DE L'OUVRAGE
RE3L Architecture SARL d'architecture inscrite au tableau de l'ordre n°524264 Siret 977901396000019 Le Belvédère 1-7 Cours Valmy 92800 Puteaux nedil.samir@orange.fr - 06 19 48 64 75 gpesarchi@gmail.com - 06 24 35 89 48	nexity La vie ensemble
EVIA Ingenierie V.R.D. RUE DU MOULIN, 80850 BERTEAUCOURT-LES-DAMES Mail : evia@evia.fr Tel : 03.22.52.79.49	

RE3L Architecture

MODIFICATIONS :		DATE :	PHASE :	PLAN N°	Ind
A	Substitution de pièces 18/10/2024	Juin 2024			
		ECHELLE : 1:250	PA-04	103	A

OBSERVATIONS :

Les surfaces habitables sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer lors des mises au point techniques

L'architecte conserve l'entière propriété intellectuelle et artistique de ses plans, études, avant-projets, croquis, maquettes, ainsi que l'exclusivité de ses droits de reproduction et de représentation.